

RENOUVELLEMENT

ANNUEL ET PARTIEL

DU CONSEIL DES PRUDHOMMES.

Section de la Soierie.

TABLEAU DE RECTIFICATION.

Section des Marchands-Fabricants.

Sections des Chefs d'Atelier.

N. ^o D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS.	DEMEURES.	N. ^o de leur PATENTE	DATES de LEUR PATENTE.	OBSERVATIONS.	N. ^o D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS.	DEMEURES.	NOMBRE DE MÉTIER possédés PAR CHACUN.	OBSERVATION
ADDITIONS.						QUATRIÈME SECTION.				
Néant.						ADDITIONS.				
RETRANCHEMENTS.						196	Bayère, Jean	chemin de la Favorite, 16	4	
Néant.						197	Bey, Jean-Baptiste	quai Pierre-Scize, 55	4	
RECTIFICATIONS.						198	Brunet	escalier du Change, 2 et 4	4	
Néant.						199	Chaudèze	montée des Capucins, 18	4	
RETRANCHEMENTS.						200	Charavay, Jean-Marie	chemin de la Favorite, 10	4	
Néant.						201	Convert, Pierre	chemin de la Demi-Lune, 12	4	
RECTIFICATIONS.						202	Ferrussy	chemin de Vaise, 21	4	
Néant.						203	Genty	rue des Pépinières, 14	4	
RETRANCHEMENTS.						204	Giraud, Guillaume	rue des Anges, 10	4	
Néant.						205	Givernot, Pierre	montée des Capucins, 20	4	
RECTIFICATIONS.						206	Gurdin, Joseph	rue de Trion, 11	4	
Néant.						207	Jacquet, Jean-Pierre	escalier du Change, 6	4	
RETRANCHEMENTS.						208	Merle	rue de la Favorite, 4	4	
Néant.						209	Meyrieux, Antoine	chemin des Grandes-Terres, 2	4	
RECTIFICATIONS.						210	Perrin père	rue Juiverie, 8	4	
Néant.						211	Plantin	rue Juiverie, 8	4	
RETRANCHEMENTS.						212	Panchou	chemin de la Favorite, 12	4	
Néant.						213	Querau	montée des Capucins, 7	4	
RECTIFICATIONS.						214	Rivière, Honoré	chemin de Montauban, 7	4	
Néant.						215	Serret, Jean-Claude	montée des Capucins, 15	4	
RETRANCHEMENTS.						216	Sire	rue de la Favorite, 14	5	
Néant.						217	Tuilier	place de Trion, 3	4	
RECTIFICATIONS.						218	Vernon, Jérôme	place Saint-Laurent, 4	4	
Néant.						219	Yvrard, Charles-Michel	rue des Pépinières, 6	4	
RETRANCHEMENTS.						220	Zacharie, Laurent	rue des Farges, 90	4	
Néant.						172	Roux, Pierre	escalier du Change, 1		passé à la 5 ^e section.
RECTIFICATIONS.						Néant.				
Néant.						CINQUIÈME SECTION.				
RECTIFICATIONS.						ADDITIONS.				
Néant.						94	André, Jean	rue Saint-George, 2	4	
RETRANCHEMENTS.						95	Cenas, Jean-François	rue de la Quarantaine, 40	4	
Néant.						96	Giraud, François	rue de la Quarantaine, 40	4	
RECTIFICATIONS.						97	Jacquet, Hubert	rue Saint-George, 35	4	
Néant.						98	Jametton, Jean-Louis	rue des Prêtres, 24	4	
RETRANCHEMENTS.						99	Mérieux, Pierre	rue Saint-George, 10	4	
Néant.						100	Perrier, Jean-Baptiste	montée du Chemin-Neuf, 8	4	
RECTIFICATIONS.						101	Roux, Pierre	escalier du Change, 1	4	
Néant.						54	Barra	rue des Prêtres, 24		décédé.
RETRANCHEMENTS.						5	Jacquet, Jean-Pierre	escalier du Change, 6		passé à la 4 ^e section.
RECTIFICATIONS.						Néant.				

NOUS MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Vu l'Arrêté de M. le Pair de France, Préfet du Rhône, du 22 décembre 1846 ;

Vu les listes publiées le 28 décembre présent mois, et le Tableau de Rectifications ci-dessus ;

ARRÊTONS :

Art. 1.^{er} — La Liste des Marchands-Fabricants de soierie, et celle des Chefs d'Atelier des 4^{me} et 5^{me} Sections, possédant en propriété au moins quatre métiers, sont définitivement closes et arrêtées, savoir :

Celle des Marchands-Fabricants, au nombre de 587 Electeurs.

Celle des Chefs d'Atelier de la 4^{me} Section, à celui de 219 Electeurs.

Celle des Chefs d'Atelier de la 5^{me} Section, à celui de 99 Electeurs.

Art. 2. — Le présent Arrêté sera immédiatement publié et affiché.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 8 janvier 1847.

Le Maire de la ville de Lyon, Membre de la Chambre des Députés,

TERME.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES PRUDHOMMES.

ANNUEL ET PARTIEL

Section de la Soierie.

TABEAU DE RECTIFICATION.

Section des Marchands-Fabricants. Sections des Chefs d'Atelier.

Table with columns for 'NOMS et PRÉNOMS', 'DEMEURES', 'DATES', 'OBSERVATIONS', 'NOM', 'MÉTIER', 'OBSERVATION'. It is divided into 'QUATRIÈME SECTION' and 'CINQUIÈME SECTION', each with 'ADDITIONS' and 'RETRAITEMENTS' sub-sections.

NOUS MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Vu l'arrêté de M. le Pair de France, Prêlet du Rhône, du 22 décembre 1846; Vu les listes publiées le 28 décembre précédent mois, et le Tableau de Rectifications ci-dessus;

ARRÊTONS:

Art. 1er. - La liste des Marchands-Fabricants de soierie, et celle des Chefs d'Atelier des 4me et 5me Sections possédant en propriété au moins quatre métiers, sont dénitivement closes et arrêtées, savoir:

- Celle des Marchands-Fabricants, au nombre de 587 Electeurs.
Celle des Chefs d'Atelier de la 4me Section, à celui de 219 Electeurs.
Celle des Chefs d'Atelier de la 5me Section, à celui de 99 Electeurs.

Art. 2. - Le présent Arrêté sera immédiatement publié et affiché.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 8 Janvier 1847.

Le Maire de la ville de Lyon, Membre de la Chambre des Députés.

TERME.